

Conseil de gestion du 3 avril 2025 Délibération n°2025-11

Projet pédagogique d'enseignement de la culture d'huîtres en casiers suspendus dans le Bassin d'Arcachon (Lycée de la mer)

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la biodiversité ;
- Vu le décret n°2014-588 du 05 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon de 2017 approuvé le 27 septembre 2017 ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2025/018 du 18 mars 2025, modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu la délibération PNMBBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu la délibération PNMBBA_del_cdg_2021_24 du Conseil de gestion du 01/07/2021, portant sur les modalités d'attribution des concours financiers ;

Considérant :

- La demande de soutien financier du Lycée de la Mer ;
- La contribution du projet à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PNMBBA, en particulier les sous-finalités 17.1 « Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles

traditionnelles » et 15.2 : « Des modes et des niveaux de culture et d'élevage compatibles avec la préservation du milieu marin ».

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

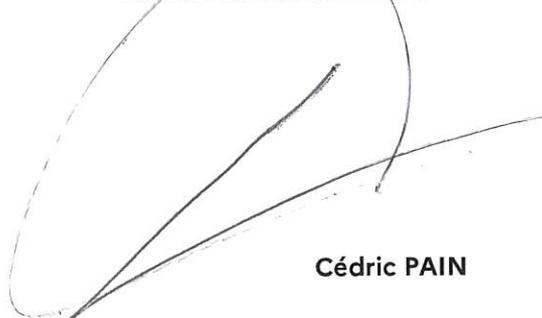
- Avis favorable
 Avis défavorable

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de subventions directes au bénéfice du Lycée de la mer pour un montant de 7 200 €, soit 80 % du budget total, pour le projet pédagogique d'enseignement de la culture d'huîtres en casiers suspendus dans le Bassin d'Arcachon.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of connected strokes that form the name 'Cédric PAIN'.

Cédric PAIN